

RÈGLEMENT du

« 10 KM PROM'CLASSIC DECATHLON KIPRUN CONNECTE »

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le « 10 km Prom'Classic Décathlon Kiprun Connecté » est une course connectée organisée par l'Association Azur Sport Organisation. Cette course connectée est une compétition sportive mais aussi une action participative au profit du Secours Populaire Français. Les euros récoltés seront dédiés aux missions d'accès au sport pour tous.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cette course ? Partout ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez les challenges proposés où vous voulez, en France et dans le monde entier, entre le 8 janvier 2021 6h00 et le 18 janvier 2021 20h00 dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec votre objet connecté. (montre connectée ou application mobile)

CHALLENGE « 10 KM » : Réalisez son meilleur 10 km entre le 8 et le 18 janvier dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec votre montre ou votre appli connectée. Vous pourrez améliorer votre performance jusqu'au 18 janvier inclus !

Un classement vous permettra de connaître votre position en temps réel, les 5 meilleurs temps à battre femmes et hommes seront disponibles en live sur la page d'accueil du site internet de la course !

CHALLENGE « NO LIMIT » : faire le plus de kms possibles entre le 8 et le 18 janvier prochain dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec votre montre ou votre appli connectée.

Un classement vous permettra de connaître votre position en temps réel, les 5 meilleurs temps à battre femmes et hommes seront disponibles en live sur la page d'accueil du site internet de la course !

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2005 et avant, à partir du 4 janvier 2021 et cela jusqu'au 18 janvier 2021 sur www.promclassic.com. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 2€, quel que soit le challenge choisi. 100 % des inscriptions sont reversés au Secours Populaire Français. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du «10 km Prom'Classic Décathlon Kiprun Connecté », le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La

participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 8 janvier prochain à 6h00 et les participants auront jusqu'au 18 janvier à 20h00 pour participer.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps une fois le défi terminé. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le défi en intégralité seront classés en fonction de la distance parcourue et du nombre de séance effectuées. De nombreux lots offerts par Décathlon Kiprun et STC Nutrition, partenaires de l'événement, récompenseront les inscrits par tirage au sort.